CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 8 avril 2019 par la Vice-Présidente et Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation permanente de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 portant réforme des consultations pour enfants', a été rayée du rôle le 8 mai 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BGETODGDG-GFJBCUQ‡